

AUTORISATION D'UTILISATION DU DROIT À L'IMAGE

Championnat National de Brass Band 2026



Cette autorisation est établie au titre du Brass Band concourant au championnat national et est accompagnée d'un listing d'émargement signé par l'ensemble des musiciens et du chef d'orchestre concernés.

Monsieur / Madame

Responsable légal du Brass Band :.....

Domicilié(e).....

O Donne l'autorisation

O Ne donne pas l'autorisation

Pour la prise de vue, la captation ainsi que la diffusion des photographies et enregistrements audiovisuels dans le cadre de la promotion des activités de la Confédération Musicale de France (CMF) et de l'Union Départementale des Sociétés Musicales de Seine-Maritime, tous deux organisateurs de l'évènement.

Vous allez participer au 21^{ème} Championnat National de Brass Band organisé par la CMF et l'Union Départementale des Sociétés Musicales de Seine-Maritime à l'Espace de Forges (Forges-les-Eaux) du samedi 28 février au dimanche 1^{er} mars 2026.

Par la présente, vous autorisez expressément la CMF et l'Union Départementale des Sociétés Musicales de Seine-Maritime, à titre gracieux, sans limitation de lieu ni de temps :

- À vous photographier et à vous filmer dans le cadre du projet auquel vous participez, sur tout support numérique ou analogique ;
- À diffuser au public tout ou partie des photographies ou des enregistrements audiovisuels via :
 - o Le site internet ainsi que les blogs et les réseaux sociaux des deux organisateurs,
 - o La presse écrite (quotidien, hebdomadaires, mensuels) et orale (radiophonique et télévisuelle),
 - o Des documents de communication des organisateurs,
 - o Des films institutionnels destinés à des salons professionnels ou colloques à caractère pédagogique,
 - o La retransmission du championnat par notre partenaire Digistyle en live ainsi qu'en streaming.

Cette autorisation est accordée à titre non exclusif et à des fins non commerciales, sachant que la CMF et l'Union Départementale des Sociétés Musicales de Seine-Maritime ne sont pas tenues de diffuser les photographies ou les enregistrements de l'évènement susvisé.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment sur simple demande écrite de votre part. Cette révocation ne prenant effet que pour les utilisations engagées postérieurement à sa réception par les organisateurs.

Par ailleurs, vous renoncez expressément à exercer tout recours ou action à l'encontre des organisateurs ou de leurs partenaires au titre de la diffusion de votre image dans le cadre exclusif de cette autorisation.

Concernant les musiciens mineurs au sein des Brass Bands, il est attendu que chaque Brass Band se prémunisse directement auprès de l'autorité parentale du (des) musicien(s) mineur(s) de son ensemble, son autorisation dédiée à ce droit à l'image. Le musicien mineur signera toutefois le listing au même titre que les musiciens majeurs.

Toute autre utilisation des photographies ou enregistrements audiovisuels fera l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le libre accès aux données vous concernant est garanti. Vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données.

Fait à :

Le :

Signature du responsable du Brass Band